

Concours général des lycées

Organisation - session 2018

NOR : MENE1728348N
note de service n° 2017-158 du 31-10-2017
MEN - DGESCO A MPE

Texte adressé aux ambassadrices et ambassadeurs de France ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs de Mayotte, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ; au directeur du Siec d'Île-de-France
Références : arrêté du 3-11-1986 modifié définissant le concours général des lycées

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités d'inscription et le calendrier de la session 2018 du concours général des lycées, qui est ouvert aux trente et une disciplines dont la liste figure en annexe de l'arrêté du 3 novembre 1986 modifié définissant le concours général des lycées.

J'appelle votre attention sur une évolution réglementaire qui entre en vigueur à compter de la session 2018 du concours général des lycées. Celle-ci porte sur la création d'une nouvelle épreuve sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.

I. Opérations préalables au déroulement des épreuves

1. Communication des coordonnées des correspondants

Pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, vous voudrez bien communiquer par courriel à la mission du pilotage des examens de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc MPE) à l'adresse suivante bruno.galan@education.gouv.fr, dès réception de cette note, le nom, l'adresse et les coordonnées téléphoniques du correspondant en charge du concours général des lycées au sein de vos services.

2. Procédures d'inscription

a. Calendrier des inscriptions

Afin de prendre en compte le calendrier des vacances scolaires, la période des inscriptions au concours général des lycées a été avancée.

Les inscriptions des établissements et les inscriptions des candidats s'effectuent en ligne sur l'application CGweb, **du lundi 13 novembre 2017 au lundi 4 décembre 2017 minuit (heure de Paris), date impérative de clôture des inscriptions.**

L'application CGweb est disponible sur le portail internet Éduscol, sous la rubrique « *Événements, prix, concours / Concours général des lycées et des métiers / Inscription au concours général des lycées* » ou directement à l'adresse suivante :

<https://www.cgweb.education.gouv.fr>

Sont également disponibles sous cette rubrique les formulaires d'inscription, les notices explicatives et le calendrier à respecter.

b. Inscription des établissements (établissements sur le territoire français et établissements français à l'étranger)

À compter de la session 2018, tous les établissements s'inscrivent directement sur l'application CGweb. Ils pourront ainsi générer le mot de passe qui leur permettra d'inscrire les candidats.

La procédure d'inscription sur CGweb est détaillée dans la notice explicative disponible en ligne.

c. Inscription des candidats

Le concours est ouvert aux classes de première et aux classes terminales des lycées d'enseignement public et privé sous contrat.

Nul n'est admis à concourir s'il n'a pas suivi régulièrement depuis le 1er janvier 2018, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement du second degré, les cours obligatoires de la classe à laquelle il appartient.

Les listes de candidats sont dressées, pour chaque discipline, par le professeur de la classe qui en est chargé. Ces listes contiennent les nom, prénom et adresse de chaque élève et sont certifiées par le chef d'établissement.

Les chefs d'établissement, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats. Ils proposent la candidature des élèves présentant les meilleures chances de succès.

Le nombre de candidats est limité, par établissement et pour chaque discipline et série concernée, à 8 % de l'effectif total (arrondi à l'unité supérieure) des élèves des classes de première ou terminale correspondantes.

L'inscription des candidats s'effectue conformément à la procédure décrite dans la notice explicative accompagnant l'application CGweb, disponible en ligne.

II. Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves du concours général des lycées session 2018 est présenté en annexe.

Toutes les compositions commencent le matin à 12 heures (midi, heure de Paris), quelle que soit l'heure locale du centre d'écrit, afin que tous les candidats puissent composer simultanément.

III. Organisation matérielle des épreuves

Une note complémentaire détaillant les modalités d'organisation des épreuves vous sera adressée ultérieurement.

IV. Résultats du concours

Je vous rappelle que le concours général des lycées a pour objectif de distinguer les meilleurs élèves des classes de première et terminale des lycées.

Sur proposition des présidents de jury, des récompenses sont attribuées : prix (premier, deuxième ou troisième prix), accessits (cinq au maximum, avec classement) et mentions (dix au maximum, sans classement). Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les récompenses. Il peut également désigner des ex-aequo.

Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'étude et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

S'agissant de l'évaluation des copies, celles-ci ne comportent ni note, ni appréciations. Elles ne font donc l'objet d'aucun classement.

Les candidats qui le souhaitent peuvent toutefois, en faisant la demande à la mission du pilotage des examens de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc MPE) avant le début de la session suivante du concours, obtenir leur composition sous le format d'un fichier PDF.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Marc Huart

Annexe

Calendrier du concours général des lycées session 2018

Lundi 12 mars 2018	Mardi 13 mars 2018	Jeudi 15 mars 2018	Vendredi 16 mars 2018
Classes de première ES, L et S : Composition française	Classes de terminale ES et S : Dissertation philosophique	Classes de terminale S : Sciences de la vie et de la Terre	Classes de terminale des séries générales et technologiques : Version et composition en :
Classes de terminale S : Physique-chimie	Classes de terminale L : Dissertation	Classes de première ES, L	- Arabe - Chinois

<p>Première partie (1) des épreuves suivantes :</p> <p>Classes de terminale :</p> <p>Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) :</p> <p>Sciences et technologies industrielles et du développement durable</p> <p>Série sciences et technologies de laboratoire (STL) :</p> <p>- Biotechnologies</p> <p>- Sciences physiques et chimiques en laboratoire</p> <p>Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) :</p> <p>Sciences et techniques sanitaires et sociales</p> <p>Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) :</p> <p>Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p>(1) : le déroulement de la seconde partie sera fixé ultérieurement.</p>	<p>philosophique</p>	<p>et S :</p> <p>Version grecque</p> <p>Classes de terminale ES :</p> <p>Sciences économiques et sociales</p> <p>Classes de terminale S :</p> <p>Sciences de l'ingénieur</p>	<p>- Espagnol</p> <p>- Hébreu</p> <p>- Italien</p> <p>- Portugais</p> <p>- Russe</p> <p>Classes de première ES, L et S :</p> <p>Version latine</p> <p>Classes de terminale :</p> <p>série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :</p> <p>Management et sciences de gestion</p>
<p>Lundi 19 mars 2018</p>	<p>Mardi 20 mars 2018</p>	<p>Mercredi 21 mars 2018</p>	<p>Vendredi 23 mars 2018</p>
<p>Classes de première ES, L et S :</p> <p>Thème latin</p> <p>Classes de première et de terminale :</p>	<p>Classes de terminale des séries générales et technologiques :</p> <p>Version et composition en allemand</p>	<p>Classes de premières ES, L et S :</p> <p>Histoire</p>	<p>Classes de première et de terminale :</p> <p>Arts plastiques</p>

<p>Éducation musicale</p> <p>Classes de terminale des séries générales et technologiques :</p> <p>Version et composition en anglais</p>	<p>Classes de première ES, L et S :</p> <p>Géographie</p>	<p>Classes de terminale S :</p> <p>Mathématiques</p> <p>Classes de terminales ES et L :</p> <p>Mathématiques</p>	
---	--	--	--

Rappel : toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris).